

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 3 octobre 2023 approuvant des modifications apportées aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique intitulée « Union des Blessés de la Face et de la Tête (Les Gueules Cassées) »

NOR : IOMD2310247A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 3 octobre 2023, l'association dite « Union des Blessés de la Face et de la Tête (Les Gueules Cassées) », dont le siège est à Paris (75) et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927 portant reconnaissance d'utilité publique de l'association dite « Union des blessés de la face, les gueules cassées » et l'arrêté du 13 octobre 2016 ayant modifié en dernier lieu les statuts de l'association, est désormais régie par les statuts annexés au présent arrêté (1).

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social de l'association.